



# Construire une politique publique d'innovation transfrontalière à l'heure de « la spécialisation intelligente »

Une application à la filière énergies marines renouvelables dans l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre

**Sylvain Roche, Guillaume Connan, Marc Moulin**

DANS **POLITIQUE EUROPÉENNE 2018/4 N° 62**, PAGES 8 À 32  
ÉDITIONS **L'HARMATTAN**

ISSN 1623-6297

ISBN 9782343168036

DOI 10.3917/poeu.062.0008

Date de mise en ligne : 14/03/2019

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-politique-europeenne-2018-4-page-8?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...  
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



**Distribution électronique Cairn.info pour L'Harmattan.**

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur [cairn.info/copyright](https://cairn.info/copyright).

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

**Construire une politique publique d'innovation transfrontalière à l'heure de « la spécialisation intelligente » : une application à la filière énergies marines renouvelables dans l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre.**

Cet article propose de revenir sur la mise en place d'une politique publique tournée vers les énergies marines renouvelables dans l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre dans le cadre de la mise en œuvre des stratégies de « spécialisation intelligente » des régions (RIS3). L'objectif est de comprendre les dynamiques d'une construction d'action collective afin d'examiner les stratégies de valorisation des ressources territoriales et les convergences stratégiques d'acteurs transfrontaliers. En d'autres termes, c'est une analyse d'une politique d'innovation territorialisée basée sur notre propre observation que nous proposons. En quoi la spécialisation intelligente des régions invite-t-elle à repenser les stratégies eurorégionales transfrontalières ?

**Cross-border innovation public policy building at the time of smart specialisation: its application to the marine renewable energy sector in the Nouvelle Aquitaine-Euskadi-Navarre Euroregion**

This paper presents the implementation of public policies regarding marine renewable energy in Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre as part of the implementation of Smart Specialization (RIS3). The purpose is to understand the collective action development dynamics which include territorial resource valorisation strategies and strategic convergence between regional actors. In short, we retrace a territorial innovation policy process on the basis of direct observations. Under what conditions can specialization engender a rethinking of Euroregional cross-border strategies ?

# Construire une politique publique d'innovation transfrontalière à l'heure de « la spécialisation intelligente »

*Une application à la filière énergies marines renouvelables dans l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre*

**Sylvain Roche**

Université de Bordeaux

**Guillaume Connan**

Région Nouvelle-Aquitaine

**Marc Moulin**

Eurorégion Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre

Il semble aujourd'hui établi que les changements d'échelles constituent à la fois un déterminant fort et l'une des conséquences les plus marquantes des mutations profondes de l'action publique (Lequesne, 2008 ; Boisseaux *et al.*, 2011). La coopération transfrontalière fait indéniablement partie du quotidien des territoires européens<sup>1</sup>, la frontière étant non plus appréhendée comme un handicap, mais comme une ressource par le potentiel de complémentarités et d'innovations qu'elle contient (Piermay, 2005 ; Moullé et Duhamel, 2015). Et si l'universitaire Marie-France Gaunard (2001) constate que « ces terres de confins semblent prendre ainsi une revanche sur leur passé d'espaces trop souvent marginalisés, en faisant de leur position géographique un atout », Chantal Mangin (2002, 3) insiste pour sa part sur le fait que « l'interrégionalité est consubstantielle aux régions, dont les frontières sont vouées à être franchies. Elle ne les remet nullement en cause mais les pousse à coopérer davantage sur de grandes infrastructures et sur les services stratégiques ». Des stratégies collectives peuvent en effet s'avérer efficaces pour assurer la compétitivité de ces espaces (Léon, 2005). Dans une telle perspective, grâce au Groupement européen de coopération territoriale (GECT) instauré en juillet 2006, la coopération irait vers « un laboratoire

1 Voir par exemple les Rencontres européennes du 8 et 9 novembre 2007 organisées à Lille par la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) intitulées : « Les territoires transfrontaliers : l'Europe au quotidien ».

de la gouvernance multi-niveaux d'un territoire transfrontalier » (Charles-Le Bihan, 2017, 195). Le GECT Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre créé en 2011 va ainsi construire sa propre stratégie eurorégionale en fonction de ses « avantages différenciatifs » en valorisant ses ressources territoriales spécifiques (Gumuchian et Pecqueur, 2007). Cette démarche se veut alors un transfert des politiques de spécialisation intelligente (*smart specialisation*) à l'échelle eurorégionale dans le cadre de la mise en place de la stratégie « Europe, 2020 » (Lefebvre, 2017).

À l'heure où le fait régional en Europe se retrouve au cœur de différents travaux universitaires<sup>2</sup> et où les Assises européennes de la transition énergétique ont fait de la coopération frontalière sa thématique pour l'édition 2018, il nous a semblé intéressant de revenir sur la construction d'une politique d'innovation du GECT Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre en prenant comme champ d'étude les Énergies marines renouvelables (EMR). L'objectif est ici d'analyser les dynamiques d'une construction d'action collective afin d'examiner les stratégies de valorisation des ressources territoriales et les convergences stratégiques des acteurs (Rouxet *et al.*, 2006). D'après l'exemple des EMR et de notre observation dans le cadre de l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre, en quoi la spécialisation intelligente des régions invite-t-elle à repenser les stratégies de coopération eurorégionale ?

Pour répondre à cette question, cet article se propose d'étudier la construction d'une politique publique territorialisée qui mobilise de façon stratégique la coopération frontalière et les nouvelles politiques régionales d'innovation comme ressources au développement territorial. L'article s'organise comme suit. Dans une première partie, il s'agira d'analyser ce que la coopération frontalière recouvre, comment le GECT a émergé comme nouvel instrument de la coopération européenne, et l'impact de la mise en place des stratégies de spécialisation intelligente en matière de coopération eurorégionale. Dans une deuxième partie, nous nous appuierons sur l'étude de cas des EMR pour mettre en relief les différentes dynamiques à l'œuvre dans l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre. Nous verrons ainsi comment les EMR ont émergé comme un enjeu de politique publique dans l'Eurorégion et comment leur développement a été imaginé en qualité de projet fédérateur pour cette entité territoriale en quête de légitimité.

2 On peut notamment ici citer le programme de recherche « Eurorégio », porté par l'Université de Lille 1 de septembre 2015 à octobre 2017 dans le cadre du programme européen Jean Monnet Erasmus +.

Cet examen se base sur un travail d'enquêtes qualitatives, lui-même complété par des recherches sur des sources primaires (documents institutionnels) et des documents de seconde main (presse, Internet et productions transfrontalières diverses)<sup>3</sup>. Les travaux références sur les « Border Studies » (Anderson *et al.*, 2003) nous confirment que la coopération transfrontalière reste un sujet de recherche foisonnant qui nécessite d'adopter des approches pluridisciplinaires, en intégrant notamment les sciences politiques, l'histoire, l'économie géographique et l'écologie territoriale. C'est la méthodologie que nous avons souhaité adopter. Tout en en dégagant une conclusion forte, nous insisterons enfin sur le fait que l'exemple choisi ne peut être considéré comme représentatif à lui seul de toutes les coopérations eurorégionales existantes car celles-ci sont extrêmement diverses.

## **La refonte des politiques de coopération transfrontalière par la stratégie de spécialisation intelligente**

Cette première partie se veut une brève contextualisation qui met en parallèle les enjeux de la coopération frontalière européenne et ceux des Eurorégions/ GECT à l'heure du déploiement des stratégies de spécialisation intelligente. Nous soulignerons ainsi comment la coopération eurorégionale en matière de politiques d'innovation a évolué ces dernières années sous l'influence des directives de la stratégie « Europe 2020 ».

### **La coopération transfrontalière comme laboratoire d'innovations**

Les coopérations frontalières peuvent être définies comme « tout type d'action concertée entre des institutions publiques de deux (ou plusieurs) États voisins, appliquée dans des zones ou des territoires situés des deux côtés de la frontière, dans le but de renforcer les relations de voisinage entre ces États et leurs collectivités territoriales respectives par l'utilisation de tous les moyens de coopérations disponibles » (Pérez Gonzalez, 1993, 545). Par ce processus s'opère une transformation du concept de frontière où on passe de la traditionnelle frontière-barrière à la nouvelle frontière-coopération (Leloup et Gagnol, 2017). La frontière est alors de moins en moins perçue comme un handicap mais de plus en plus comme un atout qui doit être

3 Nous remercions ici plus particulièrement la Mission opérationnelle transfrontalière (MOT) pour les documents fournis.

valorisé. Elle devient une ressource par le potentiel de complémentarités et d'innovations qu'elle porte en germe (Piermay, 2005). La coopération frontalière entre des régions limitrophes se développe en Europe après le second conflit mondial pour surmonter les frontières nationales et ainsi « guérir les cicatrices de l'histoire » (Camiade et Wassenberg, 2017). La coopération frontalière s'inscrit dans la philosophie même de la construction européenne et, à ce titre, le xx<sup>e</sup> siècle a été marqué par le foisonnement des expériences transfrontalières dans toute l'Europe occidentale (Ricq, 1997).

Au niveau régional, l'initiative Interreg permet aux régions frontalières d'impulser ces projets transfrontaliers avec l'aide financière de l'UE, contribuant au développement de la coopération transfrontalière (Curzi *et al.*, 2016). La construction des problèmes politiques transfrontaliers évolue à partir de cette période, la Commission européenne parvenant à ce que les différents agendas du transfrontalier se synchronisent autour du sien (Dupeyron, 2003). La nouvelle vague coopérative après l'élargissement de 2004 marque à ce titre la consécration de l'eupéanisation de la coopération territoriale par la maturité des programmes communautaires (Huyseune et Jans, 2008).

Ce processus d'« eupéanisation de la gouvernance transfrontalière » (Lhomel, 2008) marque une volonté de présenter le territoire régional comme le nouveau référentiel de croissance et développement. Il se présente comme un processus d'eupéanisation par le bas, « c'est-à-dire les mécanismes à travers lesquels les acteurs infranationaux participent au processus d'eupéanisation des modes de faire et des instruments d'action publique » (Pasquier, 2002).

En tant que projet européen, les Eurorégions entendent décliner à leur échelle la stratégie européenne en vigueur dans les domaines qui relèvent de leurs compétences. Le *Lexique de l'aménagement du territoire européen*<sup>4</sup> définit les Eurorégions comme des « organisations de coopération transfrontalières formées le long des frontières européennes [...] dont l'objectif général est de créer un espace intégré à travers des politiques spécifiques d'aménagement du territoire dans divers secteurs : économie locale, réseaux sociaux, activités culturelles, institutions scolaires, réseaux de transport, protection et conservation environnementale ». Thomas Perrin (2011) rajoute que les eurorégions sont des organisations « associées pour la réalisation d'objectifs et de projets communs en fonction d'intérêts partagés et dans le cadre de « territoires de projets ».

4 <[www.ums-riate.fr/lexique/](http://www.ums-riate.fr/lexique/)>.

La création des Eurorégions s'inscrit donc dans une volonté de porter un territoire de projets, c'est-à-dire un territoire transfrontalier ayant une stratégie de développement et un projet politique commun. Pour Fabienne Leloup *et al.* (2005, 326) : « un tel construit commun ne se forme pas seulement par l'identification d'un problème commun mais aussi à travers la transformation et l'appropriation des ressources non valorisées des territoires ». Bien que pouvant paraître récentes, les Eurorégions restent des structures relativement anciennes. La première eurorégion fut conçue en 1958 à la frontière de l'Allemagne (Gronau) et des Pays-Bas (Enschede). Les Eurorégions prolifèrent à partir du milieu des années 2000 dans un contexte d'euphorie croissante et d'élargissement à l'Est (Wassenberg, 2010). Cet enthousiasme témoigne que les Eurorégions sont alors considérées comme la pierre d'angle de la politique régionale et comme la meilleure méthode d'« unionisation » (Bucken-Knapp et Schack, 2001) pour des territoires jusqu'ici à la marge.

Les Eurorégions ne sont pas dotées de pouvoirs politiques et leurs activités se limitent aux compétences des collectivités locales et régionales qui les composent. En revanche, ces structures permettent à des administrations de collaborer pour défendre des intérêts communs et porter des projets fédérateurs. De ce fait, l'Eurorégion désigne un nouveau mode d'organisation de l'action publique sur un territoire pertinent, en s'affranchissant des frontières administratives traditionnelles et en esquissant de ce fait les contours d'un nouveau modèle de gouvernance locale européenne. Elle se donne pour objectif de renforcer l'influence des régions membres sur la scène européenne, de contribuer activement aux politiques européennes, et d'être en capacité de se mobiliser pour faire effet de levier sur les fonds européens. Le développement des Eurorégions doit donc être replacé dans un contexte plus exogène, qui est celui de la concurrence qui grandit entre les régions, notamment pour attirer les investissements (Aumonier, 2015). Comme le souligne T. Perrin (2012a, 47) : « Le rapprochement entre régions a non seulement pour but de faire émerger des solidarités et des convergences d'intérêts mais il permet également, par "l'effet masse critique" qu'il induit, de se positionner dans une optique de différenciation et de compétitivité, face aux autres régions et regroupements régionaux. » La construction répond donc à une logique d'économie d'échelle et de marketing territorial, les Eurorégions « agrandissant » le territoire, pouvant avoir plus de poids dans les forums euro-régionalistes et une légitimité plus forte pour s'exprimer à Bruxelles (Kada, 2010). L'accroissement de la compétitivité et de la différenciation territoriale fait que, pour de nombreuses collectivités, « l'interdépendance

coopérative » relève autant de la nécessité que du choix, afin de trouver de nouvelles formes de solidarité et d'attractivité (Vanier, 2008).

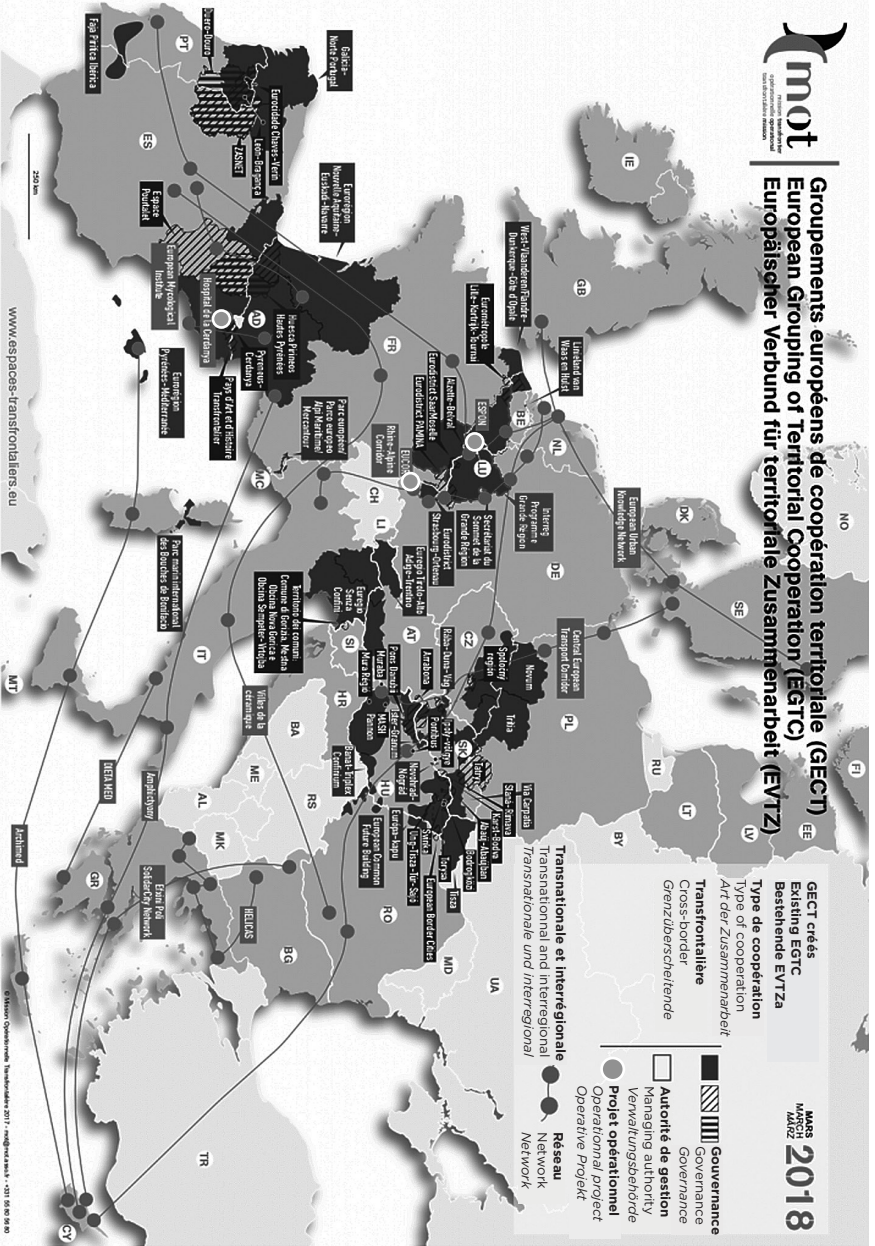
Le règlement (CE) n° 1082/2006 en date du 5 juillet 2006 institue le Groupement européen de coopération territoriale (GECT), avec comme but de faciliter la coopération transfrontalière, transnationale et interrégionale entre les États membres ou leurs collectivités régionales et locales<sup>5</sup>. La naissance des GECT est le résultat d'une prise de conscience politique qu'il fallait une structure juridique à l'intérieur de laquelle les structures publiques et privées de chaque État puissent coopérer (Levrat, 2007). Le GECT dote ainsi les instances coopératives (Eurorégions, eurodistricts, communautés de travail...) d'un statut juridique et permet de faire entrer dans la même structure les collectivités locales et l'État, en ayant l'avantage d'être uniforme au niveau européen : malgré les problèmes liés « aux dispositions nationales », la structure et les prérequis sont les mêmes partout en Europe (Biot, 2013). Il offre, en effet, aux collectivités territoriales une base juridique pour leurs activités de coopération interne à l'Union, sans toutefois exclure, sous certaines conditions, des partenaires de pays tiers. Il est confirmé comme « le laboratoire de la gouvernance multi-niveaux d'un territoire transfrontalier » (Charles-Le Bihan, 2017, 195) marquant une volonté communautaire d'encourager le développement de ces zones laboratoires d'une intégration européenne de proximité. À ce jour, 46 groupements européens de coopération territoriale ont été créés dans 18 États membres de l'Union. Dix-neuf autres GECT sont en cours d'élaboration (Figure 1).

### **La stratégie de spécialisation intelligente comme nouveau cadre des politiques publiques eurorégionales**

Les stratégies de développement régionales ont connu des modifications notables ces dernières années sous l'influence de la stratégie de Lisbonne en 2000, progressivement remplacée par la stratégie « Europe 2020 » en 2010. À partir de 2006, le Fonds européen de développement régional (FEDER) décide de favoriser l'octroi de ses fonds aux régions en lien avec la mise en place des politiques de soutien à l'économie de la connaissance et de l'innovation. Le rôle stratégique des régions en matière de développement économique se voit ainsi renforcé au cours de la période de programmation européenne 2007-2013, avec l'élaboration des Stratégies régionales d'innovation (SRI).

5 <https://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=OJ:L:2006:210:019:0024:FR:PDF>.

Figure 1

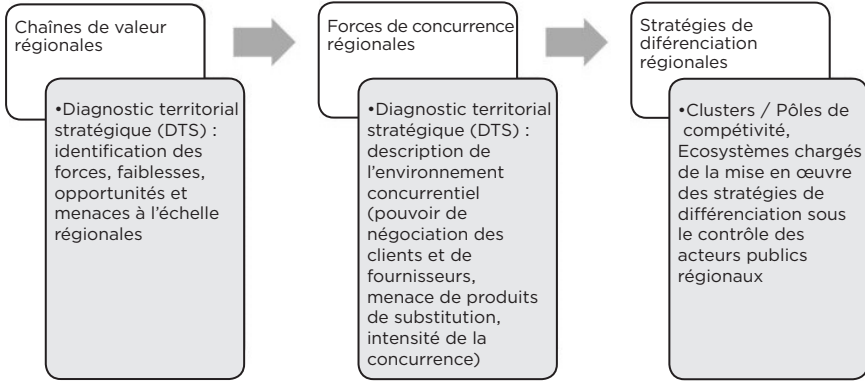


La région est confirmée aux yeux de Bruxelles comme l'échelon le plus légitime pour stimuler l'innovation et soutenir l'entrepreneuriat (Camagni et Capello, 2013; Torre, 2015).

Cette tendance a continué pendant la période 2014-2020, puisque la stratégie de spécialisation intelligente (*Smart Specialisation Strategies*) en a pris le relais. Cette dernière peut se définir comme « un cadre stratégique régional qui préconise une concentration des ressources publiques dans le capital de savoirs et le capital humain dans des activités particulières, dans le but de renforcer l'avantage comparatif des pays ou des régions dans des domaines existants ou nouveaux » (Kotnik et Petrin, 2017, 92). Cette approche des politiques publiques qui se revendique des travaux de la nouvelle économie géographique (Foray, 2009) a bouleversé la manière dont les régions européennes élaborent leurs stratégies d'innovation, en créant ou renforçant des coopérations à tous les niveaux, notamment avec les milieux d'affaires locaux. La clef du succès réside dans une approche *place-based* qui suppose de tenir effectivement compte des différences de potentiels entre les régions. La « smart spécialisation » considère en effet que le niveau pertinent pour appréhender la spécialisation est le pôle de développement économique dont la figure de proue est le cluster (European commission, 2013).

L'approche des politiques d'innovation par la spécialisation intelligente doit ainsi permettre aux régions de travailler sur leur positionnement territorial en fonction de leurs forces et faiblesses. Celle-ci consiste à « conférer à une offre territoriale des caractéristiques saillantes susceptibles de la rendre lisible aux yeux de la (ou des) cible(s), en la différenciant autant que faire se peut des offres des territoires concurrents » (Meyronin, 2015). Cette stratégie de *branding territorial* amène ainsi à construire des stratégies de différenciation, de performance et d'attractivité, qui répond à la tendance actuelle de création de marques territoriales, permettant à des territoires d'exister à l'échelle nationale et internationale (Houllier-Guibert, 2012). La mise en concurrence à l'échelle mondiale des systèmes productifs incite en effet les territoires à se singulariser en mettant en avant des avantages différenciatifs spécifiques au territoire. Cette approche rejoint les réflexions menées sur la nature des ressources territoriales dans la mesure où celles-ci ne sont plus problématisées en termes d'allocation mais en termes de valorisation (Gumuchian et Pecqueur, 2007) (Figure 2).

Figure 2 - Les étapes des stratégies de spécialisation intelligente



Sources : Foray *et al.* (2009), reprise par Colletis-Wahl (2018).

Ce changement de cadrage des politiques d'innovation a entraîné une refonte des stratégies d'innovations transrégionales ces dernières années. Le fait que toutes les régions d'Europe aient dû élaborer leur propre stratégie de spécialisation intelligente donne naissance à de nouvelles initiatives transfrontalières communes dans le secteur de l'innovation. Le guide pour la préparation des stratégies de spécialisation intelligente des régions françaises précise ainsi : « Le développement de réseau de coopération et de circulation des connaissances et des innovations entre régions partageant les mêmes spécialisations est crucial pour le fonctionnement des S3 et leur inscription dans l'Espace européen de la recherche<sup>6</sup>. » Et à ce titre, les politiques de *clusters* et de pôles de compétitivité jouent ici un rôle central dans la recomposition des politiques d'innovation transrégionales (Héraud, 2014), la mise en synergie des SRI3 devant favoriser la « fertilisation croisée » entre les différents clusters européens dans une démarche « d'inter-clustering<sup>7</sup> ». L'objectif est de penser l'Eurorégion comme un « territoire coordonné », c'est-à-dire un territoire « qui saura limiter ses choix, s'y tenir, faire converger finances et moyens autour d'un projet identitaire et mobilisateur » (Godron, 2004).

6 *Guide pour la préparation des stratégies de spécialisation intelligente des régions françaises*, 2012, p. 30.

7 On peut ici faire référence au développement de la plateforme européenne de collaboration des *clusters* (ECCP) : <[www.clustercollaboration.eu](http://www.clustercollaboration.eu)>.

À travers la RIS3, la coopération interrégionale doit ainsi créer des chaînes de valeur entre les territoires partenaires, permettant d'atteindre une « masse critique » territoriale afin d'obtenir des fonds régionaux et des investissements européens. Dans cette optique, les Eurorégions deviennent une échelle pertinente d'élaboration de stratégies transfrontalières au service des politiques d'innovation.

À la base de la stratégie se trouve un état des lieux qui met en avant les points de complémentarité des stratégies régionales d'innovation des différentes régions membres des Eurorégions. La spécialisation intelligente suppose que les Eurorégions se concentrent et se spécialisent dans les secteurs où les activités sont les plus pertinentes en fonction de leurs ressources. L'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée s'est ainsi dotée d'une stratégie eurorégionale d'innovation dans la foulée de l'établissement d'un partenariat eurorégional d'innovation en janvier 2013 et d'une évaluation territoriale des secteurs stratégiques et du potentiel en matière d'innovation des régions partenaires<sup>8</sup>. Un processus similaire fut également mené par l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi dans le cadre de sa stratégie 2014-2020. C'est ce que nous proposons de voir maintenant dans une deuxième partie.

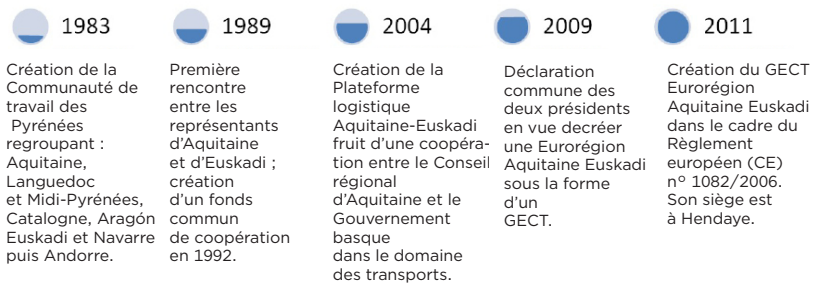
### **La mise en œuvre d'une politique d'innovation eurorégionale: une application à la filière énergies marines renouvelables dans le GECT Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre**

La naissance de l'Eurorégion est l'aboutissement de vingt ans de coopération entre les deux régions française et espagnole, commencée à la fin des années 1980 (Harguindéguy, 2007). Sa naissance s'est moulée dans l'historicité de la coopération transfrontalière qui a connu de nombreuses évolutions (Figure 3).

Cette coopération eurorégionale a passé un cap en 2011 avec la création de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi sous la forme d'un GECT. L'Eurorégion rejoint alors trois autres Eurorégions (Pyrénées-Méditerranée, Tirolo-Alto Adige-Trentino, Galicia-Norte du Portugal) constituées elles aussi sous forme de GECT. Elle associe une collectivité située dans un État national fort (la Région Aquitaine) et de l'autre une collectivité s'inscrivant dans un État autonome (la Communauté autonome basque), qui possède un organe

élu, ayant un véritable pouvoir législatif. Elle voit donc l'institutionnalisation d'une coopération entre deux régions contrastées du point de vue politique. L'application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République amène la fusion de la Région Aquitaine, de la Région Limousin et de la Région Poitou-Charentes. À ce titre, ces deux nouvelles régions intègrent l'Eurorégion. Enfin, avec l'intégration de la Navarre en octobre 2016, l'Eurorégion, forte de ses 9 millions d'habitants et 100 000 km<sup>2</sup>, devient un espace de coopération territoriale d'envergure. Un budget de plus de 3 M€ permet au GECT de renforcer sa position au niveau européen, en particulier dans l'axe atlantique.

**Figure 3 - La construction de l'Eurorégion**



Source : Auteurs.

### L'eurorégionalisation des énergies marines renouvelables par une RIS3 transfrontalière

Parmi les objectifs énoncés dans sa conception, le GECT Eurorégion Aquitaine-Euskadi a assumé la réalisation d'une prospective stratégique pour disposer d'un document de référence au service de l'ensemble des acteurs de la coopération territoriale Aquitaine-Euskadi, ainsi que pour les propres nécessités du GECT. Aussi, le Gouvernement de la Communauté autonome du Pays basque et le Conseil régional d'Aquitaine ont rapidement décidé de solliciter leurs assemblées respectives, le Consejo Económico y Social Vasco (CES Vasco) et le Conseil économique, social et environnemental régional de l'Aquitaine (CESER), pour contribuer à la préparation d'un plan d'actions définissant les grandes orientations pour la période 2014-2020. Un travail de consultation des principaux acteurs publics et privés des deux régions, ainsi que des structures de coopération existantes sur ce territoire, fut ainsi

réalisé<sup>9</sup>. La méthodologie s'inspira directement du processus de « découverte entrepreneuriale » qui est à la base du concept de spécialisation intelligente tel que formalisé par la Commission européenne (Héraud, 2017). La découverte entrepreneuriale peut se définir comme « une stratégie du bas vers le haut de type *bottom-up* dont la vocation est de stimuler la participation proactive et collective du tissu d'entreprises et des acteurs clés du territoire entendus ici comme les « entrepreneurs » régionaux au sens large (entreprises, universités et centres de recherche, organismes d'accompagnement et de conseil, institutionnels... etc.) en matière d'innovation dans la définition des orientations économiques de chaque région » (Faham *et al.*, 2015). Cette approche a été traduite dans un document de référence, le Plan stratégique de l'Eurorégion Aquitaine-Euskadi 2014-2020<sup>10</sup>, organisé autour d'une quarantaine d'actions, mettant en synergie les plans d'action de la RIS3 d'Euskadi (élaborée en 2012<sup>11</sup>) et ceux de la Région Aquitaine (élaborée en 2014<sup>12</sup>).

Compte tenu des travaux antérieurs élaborés sur le secteur des énergies renouvelables par le CES Vasco et par le CESER Aquitaine (CESER, 2013), les deux conseils ont sélectionné cette thématique qui présentait un intérêt élevé pour l'Eurorégion et permettrait également l'obtention rapide de résultats. D'un côté, les énergies marines appuyaient l'ambition politique des deux régions de verdir le mix énergétique en favorisant le développement des énergies renouvelables. D'un autre côté, elles offraient une nouvelle réalité territoriale, l'étude stratégique mettant en avant l'important facteur de coopération offert par la façade atlantique eurorégionale. Les énergies marines matérialisent un projet écologique et européen (notamment dans le cadre de la stratégie « Croissance bleue<sup>13</sup> ») pour promouvoir la nouveauté et l'ouverture. Dans ce contexte, la jeune eurorégion a affirmé la nécessité de soutenir les coopérations entre les deux régions dans le domaine des énergies marines car celles-ci constituent assurément un réel atout au service de l'action publique. Elles présentent des possibilités de complémentarités et de domaines de coopération importantes (que ce soit en termes de « chaînes

9 Quatre-vingt-dix agents liés à la coopération territoriale dans l'Eurorégion furent auditionnés entre janvier et février 2014.

10 <[www.naen.eu/wp-content/uploads/2016/05/plan\\_fr.pdf](http://www.naen.eu/wp-content/uploads/2016/05/plan_fr.pdf)>.

11 <[http://s3platform.jrc.ec.europa.eu/documents/20182/224535/ES\\_RIS3\\_Euskadi\\_Final.pdf/5d88271a-045c-42cc-ac85-bfbf60ef17d0](http://s3platform.jrc.ec.europa.eu/documents/20182/224535/ES_RIS3_Euskadi_Final.pdf/5d88271a-045c-42cc-ac85-bfbf60ef17d0)>.

12 <[http://lab-innovation.cget.gouv.fr/sites/default/files/S3%20-%20Aquitaine\\_0.pdf](http://lab-innovation.cget.gouv.fr/sites/default/files/S3%20-%20Aquitaine_0.pdf)>.

13 <[https://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/blue\\_growth\\_fr](https://ec.europa.eu/maritimeaffairs/policy/blue_growth_fr)>.

de valeur », « d'écosystèmes » eurorégionaux ou de complémentarités technologiques) pour renforcer le potentiel de développement de l'Eurorégion.

En Euskadi, les énergies marines constituent dès les années 2000 un secteur énergétique renouvelable émergent autour duquel il existe aussi bien un enjeu politique à l'échelle du gouvernement qu'un enjeu stratégique au sein de plusieurs entreprises et centres technologiques leaders dans le domaine de l'énergie et du secteur maritime. Le secteur de l'énergie est en effet défini comme l'une des trois priorités stratégiques de la RIS3 basque. Les premières études sur le potentiel énergétique houlomoteur sont lancées en 2006. L'usine houlomotrice de Mutriku (296 kW), inaugurée en 2011, et le site d'essai Bizkaia Marine Energy Platform (BIMEP) mis en service en 2014, positionnent rapidement l'Euskadi comme une des régions européennes référentes sur cette technologie. En Aquitaine, les premières études lancées par la Région Aquitaine au début des années 2010 montrèrent que la côte océanique d'Aquitaine se caractérisait par un degré d'exposition à la houle important. Cette étude sera poursuivie en 2014 par une étude de positionnement stratégique sur la filière houlomotrice puis par une étude juridique portant sur le portage d'un projet de ferme pilote. En Gironde, le projet SEENEHO® Bordeaux (Site Expérimental Estuarien National pour l'Essai et l'Optimisation d'Hydroliennes) positionne le territoire sur la filière hydrolienne fluviale et estuarienne.

## La dynamique des appels à projets pour impulser la coopération

Afin que cette ressource soit le moteur d'une dynamique territoriale, les collectivités territoriales et les agences de développement économique ont œuvré à la mise en réseau des acteurs français et basques dans le cadre de projets communs dans le secteur des EMR. C'est l'étape de la « mise en projet collectif » du territoire eurorégional. On peut ici mettre en avant l'importance de la dynamique de contractualisation à travers l'outil « Appels à projets » (AAP) comme mécanisme incitatif et facteur de consolidation de la collaboration. C'est en effet au final le financement par les AAP qui concrétise une collaboration en partenariat, permettant à la dynamique coopérative d'émerger et de réussir (Lorec et Schramm, 2009).

L'Eurorégion a ainsi rapidement financé à travers des AAP des actions ponctuelles visant à impulser des premiers travaux coopératifs dans le domaine des énergies marines. Lancé en 2013, le projet « Wake Energy Akitania-Euskadi » a permis de caractériser la ressource énergétique des vagues sur la zone

côtière du pays basque français. Ces actions préliminaires de révélation ont permis de sensibiliser les élus, les professionnels locaux et les scientifiques à l'existence de cette ressource.

L'organisation d'ateliers collaboratifs a encouragé le processus de reconnaissance de la ressource et de son accessibilité pour les acteurs des deux côtés de la frontière. La fédération des acteurs de la filière a pris corps en 2015-2016 lors d'un programme d'animation consacré aux énergies marines « From Seanergies to Seanergy » financé par l'Eurorégion. Ce programme est l'un des quatre projets choisis par l'Eurorégion Nouvelle Aquitaine-Euskadi-Navarre lors de l'appel à des « Collaborations stratégiques eurorégionales » de 2015. Le projet, coordonné par la société BlueSign (Nouvelle-Aquitaine) et le Clúster de Energía Basque (Euskadi), se donnait pour objectif d'identifier les complémentarités et les collaborations économiques entre les acteurs eurorégionaux sur les énergies marines renouvelables ainsi que sur les secteurs d'activités connexes (matériaux composites, océanographie, aéronautique, travaux maritimes, naval). Il permit aux acteurs « d'eurorégionaliser » l'enjeu des EMR en fonction de stratégies ou d'intérêts sectoriels propres. (Figure 4)

Cela a abouti à l'organisation et l'animation de quatre ateliers techniques en amont de la convention d'affaires internationale Seanergy 2016. Cette coalition s'est ancrée dans l'organisation d'un événement international dans le domaine des EMR, le forum international Seanergy 2016 à Biarritz (le 1<sup>er</sup> et 2 juin 2016), qui s'inscrit dans une stratégie de communication événementielle (Boistel, 2005). Par définition, « il s'agit d'informer, de rassembler, de fédérer autour d'un élément quel qu'il soit, par le biais d'un événement. Cette action de communication ponctuelle est destinée à marquer les esprits dans un but précis et déterminé par le commanditaire (personne morale ou physique) » (Babkine et Rosier, 2011, 2). La convention *Seanergy Biarritz* a en effet été vue comme un outil permettant d'échanger et de communiquer entre acteurs sur ce potentiel, contribuant au processus d'identification et d'appropriation collective du projet de territoire. Il s'agit ici, à Biarritz (ville située à proximité de la frontière espagnole), de marquer les esprits, d'« évènementialiser » la coopération franco-espagnole, tout en « marketant » le territoire eurorégional. Pour marquer l'importance de la coopération transfrontalière, la convention fut inaugurée conjointement par Alain Rousset (président de la Région Nouvelle-Aquitaine) et Aitor Oregi (directeur de l'Énergie au sein du Gouvernement basque).

**Figure 4. Atelier de travail « From Seanergies to Seanergy » à Bilbao**



@photo Tecnalia

Porté par le *Cluster de Energia Basque* en partenariat avec la Communauté d'agglomération Pays Basque, le projet « BlueSare » (financé par l'Eurorégion) a pour ambition d'appuyer le développement d'une « offre territoriale » dédiée aux énergies marines renouvelables à l'échelle de l'Eurorégion. Il s'agit de connecter à l'échelle eurorégionale les principaux acteurs du secteur avec l'objectif d'analyser conjointement la chaîne de valeur eurorégionale des énergies marines et les opportunités de marché. BlueSare a été présenté conjointement par les acteurs aquitains et basques en mars 2017 lors d'un atelier *networking* à Seanergy, puis à Bilbao lors de l'événement international « Marine Energy Week ». Le résultat final de ce travail (un catalogue) a été présenté à Cherbourg lors de Seanergy 2018.

Sur un plan scientifique, la recherche et l'innovation font l'objet de nombreuses coopérations interrégionales entre Euskadi et Nouvelle-Aquitaine. Les échanges et les idées qui circulent font de la recherche la principale dynamique coopérative dans le champ des EMR. Le projet « Acoustic Around Ocean Energy », porté par la société Energie de la lune en partenariat avec AZTI Tecnalia, vise au développement d'un protocole standardisé d'étude de l'impact acoustique des convertisseurs d'énergies marines renouvelables. De plus, la labellisation nationale, en France et en Espagne, en 2010-2011, des « Campus d'Excellence » IdEx Bordeaux et Euskampus (UPV/EHU, Tecnalia, DIPC) a été l'occasion de renforcer l'alliance stratégique des deux universités qui ont décidé de s'engager dans la création d'un campus transfrontalier (« Campus eurorégional d'excellence internationale » - accompagné également dans le cadre d'un partenariat stratégique eurorégional) construit sur une dynamique de projets intégrés à leur périmètre d'excellence. La « fertilisation croisée » des fonctions de haut niveau est à développer sur le modèle des relations déjà existantes entre les différents pôles universitaires franco-espagnols. À ce titre, l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) et l'Université du Pays Basque ont participé au projet « Wake » déjà évoqué dans l'article, en partenariat avec l'entreprise Rivages Pro Tech de Bidart et le centre de recherche Azti-Tecnalia. Ce sont ces mêmes partenaires qui ont proposé à l'Europe, *via* ses programmes d'accompagnement<sup>14</sup>, le projet MAREA « Modélisations et aide à la décision face aux risques côtiers en Euskal Atlantique » pour lequel l'Agglomération Côte Basque-Adour est chef de file. Ce projet souhaite développer des solutions innovantes permettant de préconiser des mesures de gestion adaptées face aux risques de submersion et d'érosion dans un contexte de changement climatique, tout en encourageant

14 Le projet est financé à 65% par le FEDER.

des transferts possibles avec les technologies houlomotrices, confirmant ainsi la nature systématique de la ressource des vagues. À ce titre, le lancement du projet Plateforme Ocean Experiences en novembre 2015 adossé au Campus eurorégional d'excellence doit quant à lui participer au développement d'un écosystème transfrontalier d'innovation tourné vers la mer.

## Conclusion

La volonté de développer les énergies marines dans l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre est née de la conjonction d'une découverte du potentiel d'énergies renouvelables d'origine marine offert par l'océan atlantique et d'une volonté politique forte partagée des deux côtés de la frontière. Cette situation va encourager la « fabrication d'un enjeu » eurorégional autour des énergies marines qui se réalise suivant deux logiques : une logique adaptative (le territoire construit son offre territoriale en fonction de ses ressources) et une logique différenciatrice (le territoire construit une offre territoriale différente des autres territoires). Ce processus « d'activation de la ressource territoriale » relève de l'exploration : une idée germe (celle de réfléchir ensemble sur les énergies marines), se partage avec plusieurs acteurs (notamment lors de la dynamique *Seenergy*), ceux-ci adhèrent et explorent ensemble des pistes de projets.

La construction d'une stratégie eurorégionale autour des EMR a été possible car cette filière était déjà à l'agenda dans ces deux régions, notamment dans le cadre de la mise en place de leur stratégie de spécialisation intelligente. Il existait une cohérence entre deux actions institutionnelles qui se sont rencontrées. Et à ce titre, l'Eurorégion a joué le rôle d'un « opérateur territorial » dans cette mise en synergie. Pierre-Antoine Landel et Bernard Pecqueur (2011, 6) le définissent « comme une organisation réunissant des acteurs et des pratiques, pensée pour construire la ressource territoriale. » Cet exemple illustre parfaitement la dynamique récente qui implique que les organisations publiques qui pilotent le développement régional doivent désormais évoluer d'un statut classique de décideurs et de « donneurs d'ordres » vers des rôles de stimulateurs de l'innovation et de l'entrepreneuriat et de catalyseurs des initiatives à fort potentiel au sein de leur système d'innovation régional (Faham *et al.*, 2015).

Si l'idée d'une coopération transfrontalière dans le domaine des politiques d'innovation reste exaltante et nécessaire, elle se heurte aussi à des difficultés que nous ne pouvons pas ignorer. L'Eurorégion ne vivant pas d'une subvention récurrente, elle ne vit au final que de l'animation des projets et du bon vouloir des acteurs et organismes à travailler ensemble. Des travaux académiques sur cas spécifiques (Maury et Richard, 2011 ; Delcosse *et al.*, 2017 ; Gomez, 2018) nous montrent ainsi que la coopération transfrontalière reste un travail délicat, qui dépend du bien vouloir des individus et des organismes à œuvrer pour sa réalisation. La dissolution de l'Eurorégion Nord-transmanche en 2004, due en grande partie au désintérêt progressif de ses membres, montre au combien la coopération frontalière reste fragile (Perrin, 2012b). La création de projets partagés (passage du processus d'activation de la ressource à la dynamique des projets) demande un volontarisme certain, du temps, une relative stabilité des acteurs, une visibilité politique et un véritable intérêt de ceux-ci en termes d'accroissement de pouvoir (il faut qu'il y ait une plus-value pour tous) et de plaisir dans l'action coopérative (proximité sociale). Comme le soulignait le directeur des énergies marines d'un grand groupe industriel basque : « *The most important one is the lack of common objectives between Euskadi and Aquitaine in this sector. A common project with a shared goal could accelerate the cooperation.*<sup>15</sup> »

La nouvelle Eurorégion doit aussi désormais penser sa stratégie à une échelle plus grande. Or, comme le rappelle André Louis Sanguin (2004), trois dangers guettent des eurorégions trop grandes et trop peuplées : le surdimensionnement, l'entropie décisionnelle et le manque de limites claires. Si la sensibilité envers la coopération transfrontalière diminue au fur et à mesure de l'éloignement de la frontière, elle peut dans ce cas être significativement diluée au sein des départements de la partie nord de Nouvelle-Aquitaine, situés à 500 km d'Hendaye. Tout l'enjeu de l'Eurorégion est donc d'établir une stratégie qui puisse combiner sa nouvelle dimension transnationale avec son projet d'origine qui reste celui de la coopération transfrontalière et la proximité territoriale.

La recherche effectuée par Silvia Bolgherini et Christophe Roux (2008) sur les coopérations interrégionales a mis en évidence l'importance de certains facteurs déterminants dans leur réussite. Ils en retiennent trois : tout d'abord, l'autonomie de l'appareil administratif par rapport au niveau politique. Ensuite, la synergie qui peut demeurer entre les deux niveaux. Enfin, la volonté et la

15 Entretien avec Tecnalia, réalisé le 6 novembre 2017 à Bilbao.

capacité des élites politiques d'insérer leur région dans des réseaux, source de coopérations fructueuses et support de dynamiques communautaires. Plus ces facteurs sont présents, plus grande est la probabilité que les régions donnent vie à des partenariats à succès. Nul doute que la réussite future de cette grande Eurorégion Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre dépend de sa manière de gérer la dynamique de ces différents facteurs de succès.

## Références bibliographiques

**Anderson James, O'Dowd Liam and Wilson Thomas M.** (2003), *New Borders for a Changing Europe. Cross-Border Cooperation and Governance*, Frank Cass Publishers, Cass Series in Regional and Federal Studies, London, Routledge.

**Aumonier Thierry** (2015), *La région est-elle l'avenir de l'organisation territoriale de l'État en Europe ?*, in **Jean-Claude Nemery** (dir.), *Quelle organisation pour les grandes régions en France et en Europe ?*, Paris, L'Harmattan, p. 391-394.

**Babkine Anthony et Rosier Adrien** (2011), *Réussir l'organisation d'un événement*, Editions d'Organisation, Paris, Eyrolles.

**Biot Valérie** (2013), « Les systèmes de gouvernance des territoires transfrontaliers : la mise en œuvre du règlement européen sur les GECT (Groupements Européens de Coopération Territoriale) », *Belgeo*, <<http://journals.openedition.org/belgeo/10565>>; DOI: 10.4000/belgeo.10565>.

**Boisseaux Stéphane et al.** (2011), « Penser la territorialité des changements d'échelle », 5<sup>ème</sup> Congrès international des Associations francophones de science politique, Bruxelles.

**Boistel Philippe** (2005), « La communication événementielle, plus stratégique que commerciale », *Management & Avenir*, vol. 6, n<sup>o</sup>. 4, p. 27-47.

**Bolgherini Silvia et Roux Christophe** (2008), « Les régions d'Europe et l'enjeu des coopérations », *Pôle Sud*, vol. 29, n<sup>o</sup> 2, p. 111-130.

**Bucken-Knapp Gregg and Schack Michael** (eds) (2001), *Borders Matter: Transboundary Regions in Contemporary Europe*, Aabenraa, IFG.

**Camagni Roberto and Capello Roberta** (2013), "Regional competitiveness and territorial capital: a conceptual approach and empirical evidence from the European Union", *Regional Studies*, vol. 47, p. 1383-1402.

**Camiaide Martine et Wassenberg Birte** (2017), « La coopération transfrontalière en Europe : au-delà des cicatrices de l'Histoire », *RECERC*, n° 1 spécial, <<http://recerc.eu/numeros/numero-1-special/>>.

**CESER Aquitaine** (2013), *Coopération CES Vasco - CESER Aquitaine, Énergies renouvelables*.

**Colletis-Wahl Hans-Kristian** (2018), « Évaluer les stratégies de spécialisation intelligente. Les impacts sur le développement territorial en question », *Revue d'économie régionale et urbaine*, n° 2, p. 305-326.

**Curzi Sabrina, Éric Delecasse et Vincent Moyse** (2006), « La coopération transfrontalière européenne. Les dynamiques décisionnelles du programme Interreg France-Wallonie-Vlaanderen », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, vol. 2300, n° 15, p. 5-46.

**Delcosse Eric, Leloup Fabienne et Lewall Henri** (2017), *La coopération transfrontalière dans le domaine de la santé : principes et pratiques*, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.

**Danielle Charles-Le Bihan** (2017), « Le GECT outil opérationnel de gestion de projets de développement territorial et/ou de structure de gouvernance multiniveaux ? », in **Guy Baudelle et Danielle Charles-Le Bihan** (dir.), *Les Régions et la politique de cohésion de l'Union européenne*, Rennes, PUR, p. 187-200.

**Dupeyron Bruno** (2003), « La coopération transfrontalière multi-nivelée en Europe. L'invention de nouveaux espaces publics transfrontaliers ? », in **Marie-Thérèse Bitsch** (dir.), *Le fait régional et la construction européenne*, Bruxelles, Bruylant, Organisation internationale et relations internationales, p. 323-340.

**European commission** (2013), *The Role of Clusters in Smart Specialisation Strategies*, Luxembourg, Office des publications de l'Union européenne.

**Faham Jérémie, Lizarralde Iban et Legardeur Jérémy** (2015), « Les PME/TPE face aux Stratégies Régionales de Recherche et d'innovation pour la Spécialisation intelligente : problématiques et enjeux », *La Revue en 3D*, agefaPME, <<https://hal.archives-ouvertes.fr/>>, p. 38-52.

**Foray Dominique** (2009), "Understanding Smart Specialization", in **Dimitrios Pontikakis, Dimitrios Kyriakou and René van Bavel** (eds), *The Question of R&D Specialisation: Perspectives and Policy Implications*, JRC, IPTS, European Commission.

**Foray Dominique, David Paul A. and Hall Bronwyn** (2009), “Smart Specialisation - The Concept”, *Knowledge Economists Policy Brief*, n° 9.

**Gaunard Marie-France** (2001), « Le développement des eurorégions en Europe occidentale et médiane », in **Marie-Jeanne Demarolle** (dir.), *Frontières en Europe occidentale et médiane de l'antiquité à l'an 2000*, Actes du colloque interuniversitaire de l'Est, 9-10 décembre 1999, Centre de recherche histoire et civilisation de l'université de Metz, tome XXII, p. 478-488.

**Gomez Jordi** (2018), « Les limites de la coopération transfrontalière: l'exemple catalan », *Pôle Sud*, vol. 48, n° 1, p. 91-112.

**Godron Jacques** (2004), « Le territoire gagnant sera le territoire stratégique! », *Pouvoirs locaux*, dossier: « Des territoires plus attractifs... », n° 61, p. 72-78.

**Gumuchian Hervé et Pecqueur Bernard** (dir.) (2007), *La ressource territoriale*, Paris, Economica.

**Harguindeguy Jean-Baptiste** (2007), *La frontière en Europe, un territoire? Coopération transfrontalière franco-espagnole*, Paris, L'Harmattan.

**Héraud Jean-Alain** (2014), « La politique européenne de développement régional et le concept de spécialisation intelligente: smart specialisation strategy », *Bulletin de l'Observatoire des politiques économiques en Europe*, n° 30.

**Héraud Jean-Alain** (2017), « Vers une approche créative des politiques territorialisées d'innovation: enseignements tirés de la lecture néo-autrichienne de la “découverte entrepreneuriale” », *Innovations*, vol. 53, n° 2, p. 195-215.

**Houllier-Guibert Charles Edouard** (2012), « De la communication publique vers le marketing des territoires: approche microsociologique de la fabrication de l'image de marque », *Gestion et management public*, vol. 1, n° 2, p. 35-49.

**Huyseune Michel et Jans Theo** (2008), « Bruxelles, capitale de l'Europe des régions? », *Brussels Studies*, collection générale, n° 16, <<http://journals.openedition.org/brussels/551>; DOI: 10.4000/brussels.551>.

**Kada Nicolas** (2010), *Les collectivités territoriales dans l'Union, Vers une Europe décentralisée*, Grenoble, PUG, coll. « Europa ».

**Kotnik Patricia et Petrin Tea** (2017), « Les stratégies de spécialisation intelligente: approche factuelle », *Revue internationale des sciences administratives*, vol. 83, n° 1, p. 89-110.

**Landel Pierre-Antoine et Pecqueur Bernard** (2011), « L'opérateur territorial, vecteur du changement », 48<sup>e</sup> colloque ASRDLF, Migrations et territoires, Jul 2011, Fort de France, France.

**Lefebvre Philippe** (2017), *Les Stratégies Régionales d'Innovation de « spécialisation intelligente » en Europe (Smart Specialization Strategies): Dynamiques territoriales endogènes et institutions exogènes*, <hal-01494814>.

**Lequesne Christian** (2008), *La France dans la nouvelle Europe: assumer le changement d'échelle*, Paris, Presses de Sciences Po.

**Léon Yves** (2005), "Rural development in Europe: a research frontier for agricultural Economists", *European Review of Agricultural Economics*, vol. 32, n° 3, p. 301-317.

**Leloup Fabienne, Moyart Laurence et Pecqueur Bernard** (2005), « La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale? », *Géographie, économie, société*, vol. 7, n° 4, p. 321-332.

**Leloup Fabienne et Gagnol Laurent** (2017), « Présentation. De la barrière à la coopération transfrontalière: frontière, développement et gouvernance de l'environnement », *Mondes en développement*, n° 177, p. 7-12. <[www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2017-1-page-7.htm](http://www.cairn.info/revue-mondes-en-developpement-2017-1-page-7.htm)>.

**Levrat Nicolas** (dir.) (2007), *Le groupement européen de coopération territoriale*, Étude réalisée par le GEPE, Comité des Régions.

**Lhomel Edith** (2008), *La coopération transfrontalière. Un objet de mieux en mieux identifié*, Paris, La Documentation française.

**Lorec Philippe et Schramm Christophe** (2009), « Le Plan solaire méditerranéen: la dynamique d'un projet de coopération politique, énergétique et industrielle en Méditerranée et les défis à relever », *Annales des Mines - Réalités industrielles*, n° 4, p. 15-19.

**Mangin Chantal** (2002), *Les coopérations interrégionales*, Datar, Paris, La Documentation française.

**Maury Caroline et Richard Sophie** (2011), « La difficile gestion de l'eau en contexte transfrontalier: un exemple franco-espagnol », *Articulo - Journal of Urban Research*, <<http://journals.openedition.org/articulo/1736>> DOI: 10.4000/articulo.1736>.

**Meyronin Benoît** (2015), *Marketing territorial - Enjeux et pratiques*, Paris, Vuibert.

**Moullé François et Duhamel Sabine** (2015), « *Guest editorial*: Les frontières européennes, sources d'innovation/European borders as sources of innovation », *Belgeo*, <<http://journals.openedition.org/belgeo/16435>>.

**Pasquier Romain** (2002), « L'européanisation par le bas : les régions et le développement territorial en France et en Espagne », in **Joseph Fontaine et Patrick Hassenteufel** (dir.), *To Change or not to Change. Les changements de l'action publique à l'épreuve du terrain*, Rennes, PUR, p. 171-188.

**Pérez Gonzalez Manuel** (1993), "Algunas observaciones sobre el empleo de la técnica convencional en la cooperación transfronteriza entre colectividades territoriales", in **Manuel Díez de Velasco** (ed.), *Hacia un nuevo orden internacional y europeo: estudios en homenaje al profesor don*, Madrid, Technos, p. 545-564.

**Perrin Thomas** (2011), « L'institutionnalisation de la coopération transfrontalière en Europe », in **Marie-Françoise Durand et Christian Lequesne** (dir.), *Ceriscope. Frontières*, CERI, Paris, Presses de Sciences Po.

**Perrin Thomas** (2012a), « Régions et coopération interrégionale : dynamiques institutionnelles, de la France à l'Europe », *Territoire en mouvement. Revue de géographie et aménagement*, <<https://journals.openedition.org/tem/1877>>.

**Perrin Thomas** (2012b), « La coopération culturelle dans l'eurorégion Nord-Transmanche : une institutionnalisation sans institution ? », *Fédéralisme Régionalisme*, Varia, vol. 12.

**Piermay Jean-Luc** (2005), « La frontière et ses ressources. Regards croisés », in **Benoît Antheaume et Frédéric Giraut** (dir.) *Le territoire est mort. Vive les territoires!*, Paris, IRD Ed, p. 203-221.

**Ricq Charles** (1997), « La coopération transfrontalière et la construction européenne », *Le Globe. Revue genevoise de géographie*, tome 137, « Être et devenir des frontières », p. 189-202.

**Roux Emmanuel et al.** (2006), « Coordinations d'acteurs et valorisation des ressources territoriales. Les cas de l'Aubrac et des Baronniees », *Économie rurale*, n° 293, p. 20-37.

**Sanguin André Louis** (2004), "Euroregions within the Enlarged European Union: Concepts and Theories, Experiences and Practices", *Revista Romana de Geografie Politica*, vol. 6, n° 1-2, p. 5-16.

**Vanier Martin** (2008), *Le pouvoir des territoires : essai sur l'interterritorialité*, Paris, Economica.

**Torre André** (2015), « Théorie du développement territorial », *Géographie, économie, société*, vol. 17, n° 3, p. 273-288.

**Wassenberg Birte** (2010), « Le voisinage de proximité : les eurorégions "géopolitiques" aux frontières externes de l'UE (1993-2009) », *Matériaux pour l'histoire de notre temps*, n° 97-98, p. 45-49.

**Sylvain Roche**

*Doctorant CIFRE en économie de l'innovation à la Région Nouvelle-Aquitaine. GREThA - UMR CNRS 5113, Université de Bordeaux.*

[sylvain.roche@u-bordeaux.fr](mailto:sylvain.roche@u-bordeaux.fr)

**Guillaume Connan**

*Chargé de mission énergies marines à la Région Nouvelle-Aquitaine.*

[guillaume.connan@nouvelle-aquitaine.fr](mailto:guillaume.connan@nouvelle-aquitaine.fr)

**Marc Moulin**

*Directeur de l'Eurorégion Nouvelle-Aquitaine-Euskadi-Navarre.*

[marc.moulin@aquitaine-euskadi.eu](mailto:marc.moulin@aquitaine-euskadi.eu)